

La campagne d'acquisition 2022 du <u>Fonds d'art contemporain – Paris Collections</u> est actuellement ouverte sur Paris.fr, et jusqu'au lundi 31 janvier 2022 (minuit).

Cette année encore, la Ville de Paris s'engage auprès des artistes en accordant au Fonds d'art contemporain – Paris Collections un budget d'acquisition, symbole d'un soutien renouvelé à la création contemporaine.

Les artistes et galeries peuvent déposer les candidatures <u>depuis ce</u> <u>formulaire en ligne</u>, dans la limite de 2 dossiers d'artistes et de 3 propositions d'œuvres par artiste.

Les modalités pratiques et conditions de recevabilité sont présentées dans <u>cette plaquette</u>.

Pour rester en contact, visitez nos pages <u>Facebook</u> et <u>Instagram</u>!

FONDS

d'ART

CONTEMPORAIN

- PARIS

COLLECTIONS